

Checklist d'entretien pour propriétaires

Tous les 6 à 12 mois

- Contrôler l'état de la toiture, des chéneaux et des écoulements d'eau.
- Vérifier les joints de fenêtres, portes, salles d'eau et cuisines.
- Observer les façades, les fissures éventuelles et les traces d'humidité.
- Faire entretenir le chauffage selon les recommandations du fabricant et des spécialistes.
- Vérifier les détecteurs, accès techniques et équipements de sécurité du logement.

Tous les 1 à 3 ans

- Faire le point sur les peintures extérieures ou intérieures exposées à l'usure.
- Contrôler les menuiseries extérieures, les vitrages et les mécanismes d'ouverture.
- Vérifier les terrasses, balcons, garde-corps et revêtements exposés aux intempéries.
- Réexaminer les contrats d'assurance bâtiment et les éventuelles couvertures complémentaires.

Avant une rénovation

- Identifier si les travaux relèvent de l'entretien, de l'amélioration énergétique ou de la transformation.
- Demander plusieurs avis techniques lorsque plusieurs métiers sont concernés.
- Vérifier l'impact fiscal potentiel selon l'année de facturation et le type de travaux.
- Contrôler les subventions ou aides cantonales éventuellement disponibles pour l'énergie, lorsque cela s'applique.
- Conserver une trace complète des devis, décisions, factures et garanties.

Pour bien décider

- Prioriser ce qui protège le bâtiment avant ce qui relève uniquement de l'esthétique.
- Coordonner les travaux pour éviter de refaire deux fois la même chose.
- Intégrer l'usage réel du logement : famille, location, télétravail, revente future.
- Se faire accompagner par des entreprises capables de travailler ensemble de manière cohérente sur l'ensemble du projet.